



Rouen, Décembre 2017

PROJET DE REMISE AUX NORMES ET REHABILITATION DE LA RESIDENCE CASIMIR DELAVIGNE BATIMENT C

PROGRAMME DU PROJET

I- CONTEXTE

Le sujet du présent projet est la réhabilitation des studios du bâtiment C de la résidence Casimir Delavigne situé au 47 rue Casimir Delavigne au Havre. Le bâtiment est constitué de 28 T1 de 30m² environ et un logement de fonction T5 d'approximativement 100m².

Les 2 immeubles A et B ont été réhabilités lors d'une campagne menée par le bailleur Alcéane, propriétaire des murs.

Afin de lisser l'ensemble des aménagements de la résidence, les studios seront réhabilités sur le modèle réalisé aux immeubles A et B.

Deux polychromies devront être proposées, l'une traditionnelle, l'autre plus originale et contemporaine.

Les sols :

Dans les T1 :

Les sols actuels devront être remplacés par de nouveaux sols souples. Il sera identique dans la totalité des pièces. Il devra respecter toutes les normes et DTU en vigueur et être facile d'entretien.

Dans le logement de fonction T5 :

Les sols seront remplacés. Le maître d'œuvre pourra proposer des teintes et matières. Ils devront cependant être faciles d'entretien et non salissants.

La faïence :

Dans les T1 :

La faïence des douches sera remplacée. La faïence de la kitchenette sera remplacée par des panneaux composites.

Dans le logement de fonction T5 :

La faïence de la salle de bain sera remplacée.

La maîtrise d'œuvre pourra proposer plusieurs scénarios de teintes et dimensions.



La peinture :

Dans les T1 :

La peinture sera entièrement refaite. Les murs et plafonds devront être préparés, poncés, assainis si nécessaire afin de recevoir la peinture, y compris les rangements et étagères. Les pièces humides recevront des peintures adéquates. Une alternance entre blanc et gris est demandée pour la polychromie traditionnelle. Le maître d'œuvre devra proposer différents scénarios, au minimum deux.

Dans le logement de fonction T5 :

Aucune peinture n'est prévue hormis quelques reprises possibles suite aux travaux.

La plomberie :

Elle sera entièrement reprise. Les sanitaires seront remplacés ainsi que la cabine de douche et le lavabo. Ils seront de couleur blanche classique et devront répondre aux différentes normes et DTU en vigueur.

Prévoir un miroir

Les bouches VMC seront remplacées par de nouvelles bouches. Les ballons ECS seront conservés.

La totalité de la kitchenette sera remplacée par un meuble avec évier 1 bac et plaque électrique 2 feux intégrés. Une crédence en composite sera installée afin de limiter les salissures sur les murs de la cuisine.

Le meuble haut existant sera déposé par le Crous tandis que le réfrigérateur sera conservé. Les attentes lave-linge sont à prévoir.

L'électricité :

L'électricité sera entièrement revue. Les prises électriques, prises de courants seront remplacées. Les chauffages (3) seront remplacés par des chauffages plus économiques et performants. Ils devront être adaptés au volume à chauffer. Dans la salle de bain le radiateur sera remplacé par un sèche serviette.

L'interphonie sera remplacée par de la vidéophonie et la sonnette sera changée. Les détecteurs de fumées seront remplacés aussi pour répondre aux normes en vigueur.

Dans l'ensemble, la totalité du réseau électrique sera vérifié et remplacé, y compris le tableau électrique et l'appareillage.

Les câbles seront encastrés et invisibles. Un schéma devra être remis à la maîtrise d'ouvrage.

II- PLANNING PREVISIONNEL

Le projet ne nécessite pas de demande d'autorisation de travaux. Une réception au 30 août 2018 est souhaitable. L'accent est porté sur la nécessité d'effectuer les travaux aussi sur les périodes de vacances et sur le respect d'un site occupé.